

## DELIBERATION N° 333\_16122025

### Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

#### Mise à jour du Document Unique du CDG66

***Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,***

Le 16 décembre deux-mille-vingt-cinq à 15h30 au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 04 décembre 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres votants : 18

Membres titulaires du Conseil d'administration :

**Présents**

Collège des communes affiliées

*Titulaires :*

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, Mme COSTA Marie, M. REMEDI Bernard, M. PIQUET Philippe, M. NIFOSI Christian, M. PORTEIX Yves,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie,

**Absents excusés**

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert, M. VILA Jean,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*), M. RALLO François.

**Représentés ayant donné pouvoir**

M. PAILLES Roger à M. Robert GARRABÉ  
Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à Mme COSTA Marie  
M. SOLE Jean-Michel à M. CALVET Guy  
Mme ROLLAND Martine à M. NIFOSI Christian  
M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond  
M. VILA Jean à M. PORTEIX Yves

**Personnalités invitées**

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66  
M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66  
M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale



## DELIBERATION N° 333\_16122025

### Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

#### **Le Conseil d'administration,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L811-1 et R253-24 ;

**Vu** le Code du travail, notamment ses articles L4121-1 à L4121-5 et R 4121-1 et suivants ;

**Vu** le Décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences ;

**Vu** la Circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique

**Considérant** que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

**Considérant** que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire.

**Considérant** que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

**Considérant** l'avis en Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail placée auprès du CDG 66 en date du 10/12/2025.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE DE :**

#### **Article 1 :**

- **Acter** la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

#### **Article 2 :**

- **Engager** à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et d'en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du Document Unique.

#### **Article 3 :**

- **Autoriser** le Président à inscrire au budget les chapitres correspondants et signer tous les documents relatifs au plan d'actions du Document Unique.

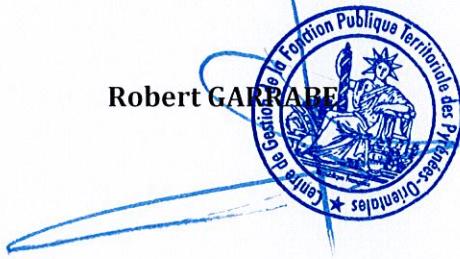
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

PERPIGNAN, le 16 décembre 2025

Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
des Pyrénées-Orientales,

Robert GARRARE



*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*- Transmis au représentant de l'Etat le :*